L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Successeur : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 7 JUILLET 1888.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1888.—Indications pour la Louisiane: Temps un peu plus chaud, pluies locales dimanche suivies de température stationnaire et toute frais et variables.

Température du 6 juillet 1888.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens.
No 142 rue du Canal.
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	84	29
Midi	88	31
3 P. M.	82	27
6 P. M.	80	26

MARIAGES NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Edward Gustave Tardy à Mlle Gertrude Parlee O'Connor.
John Jones à Mlle Carrie Griffin.
Armand Gaughta à Mlle Mary J. Droste.
Charles A. Thompson à Mlle Minnie A. L. Tenin.
Ernest C. Lagarrosse à Mlle Marie Gruber.
Hugh Fitzsimmons à Mlle Jennie McLaughlin.
Joseph Ahern à Mlle Sallie Loeber.
Ferd. A. Johnson à Mlle Eva Wilson.

Naissances.

Mme John Worner un garçon.
Mme Henry J. Roeder, un garçon.
Mme Chas. H. Mattelotaille, un garçon.
Mme Jules Hattier, un garçon.
Mme Jules C. Sacheau, un garçon.
Mme Edouard Raymond, un garçon.
Mme Peter Berger, une fille.
Mme Peter Jones, une fille.
Mme Pierre Palverini, une fille.

Décès

Geo. Hard, 4 mois, 576 aux Remparts.
Henry Barklage, 65 ans, 13 rue des Français.
Anton Gonzalmann, 53 ans, 472 White.
Mme Jean E. Allegheny, 27 ans, Alger.
John T. Murphy Jr., 3 mois, 53 rue Jackson.
Calogero Gonzales, 14 mois, 20 rue Hospital.
Constant Morel, 1 an, Gallier et Kerlerec.
Veuve John Glynn Sr., 74 ans, 154 rue de l'Esplanade.

Ventes inscrites au bureau de l'auctionateur des aliénations:

Patrick A. Joyce à Daniel J. Cummings, deux terrains bornés par les rues Delord, Tchoupitoulas, Commune et Calliope, $2475.

Mme M. Schrimpf à Mme S. Duvernay, deux terrains bornés par les rues Franklin, Liberté, Philip et Jackson, $111.

A. A. Kohlhaase à Joséphine Alsina, un terrain borné par les rues Victoire, Français, Champs-Elysées et Chartres, $1950.

Mme M. Schrimpf à Mme Emily Wilhelm, un terrain borné par les rues Melpomène, Willow, Clara et Félicité, $130.

Mlle Téréza Copeland à Mary Ann Copeland, un terrain borné par les rues Carondelet, Baronne, Harmonie et Toledano, $2000.

Peter McDermott à Alphonse Marx, un terrain borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher, Girod et Lafayette, $875 (vente par le Shériff).

Cour Civile.—Les successions Mrs. Keating, A. R. Montgomery et Wilhelmina F. Shallenberg sont ouvertes.

Elizabeth Mulder demande l'emancipation.

John Dubarry, propriétaire d'un marché privé, contre la ville, pour obtenir une injonction.

Alex. Blue, accusé d'avoir blessé le capt. W. J. O'Connor, a été renvoyé devant la cour criminelle sous caution de $1000.

Comité des rues et débarcadères.—Le comité des rues et débarcadères s'est réuni hier, à 11 heures 15, sous la présidence de M. Landry. Etaient présents: MM. McAdam, Lambert, Schlerck, Hannemann et Hodgson.

Le comité se montre favorable à la pétition de M. Dubarry pour le pavage de la rue de l'Esplanade, et à celle de M. Dalaveine pour l'ouverture de la rue Raynes.

Au sujet de la pétition du voyer, qui demande la réunion d'un aide pour fixer le niveau des trottoirs, le président invite à se présenter mardi devant le Conseil pour exposer la nécessité de semblable nomination.

La rue est chargée d'un rapport de M. Keppler dans lequel il estime à $600 le coût des travaux de la couverture en bois du canal Metairie.

Vient ensuite la question du chemin de fer de ceinture. Un grand nombre de représentants des usines et des chantiers sont présents. Ils se déclarent protestataires de l'adoption de l'ordonnance accordant les privilèges de vingt ans. On leur donne la parole. M. Jas. Saunders, le Dr Devron, M. J. R. Young, M. Parry Burns, M. J. A. Douglass (président des chantiers du Mississippi) présentent toutes les différentes raisons qui leurs auraient été communiquées.

Le projet de construction du chemin de fer de ceinture est une de ces entreprises douteuses qui ne peut de mettre certains individus différents, — les usines de tant de valeur, — sans que les uns à dédommager un son.

Tout récemment encore l'Illinois Central lassait en vain, on s'en souvient, un essai de ce genre, sur par une tentative aussi malheureuse de la Tinoatoosa Coal Co., grâce aux puissantes protestations des associations ouvrières.

Aujourd'hui c'est contre le chemin de fer de ceinture qu'il faut protester, c'est à dire contre l'abusive, par la ville de ces meilleures terres qui sont permises la ce district où dans double ligne sur une longueur de plus de 10 milles. Le passage de cette ligne dépréciera les propriétés qui se trouveront sur son passage comme cela est arrivé pour toutes les lignes sans exception, spécialement à New-Orléans. Environ quarteres la propriété a perdu 75 000 de sa valeur.

Il est considéré aussi le danger auquel ces lignes exposent les enfants, les voitures, les animaux, — danger d'autant plus grand, que les compagnies violent les clauses de leurs contrats, et qu'au lieu de marcher dans la ville à raison de six milles à l'heure, elles traînent actuellement le plus souvent vitesse de 12 et 14 milles, — ou encore, la fumée des locomotives, le bruit des trains sont jouits à bien d'autres encore, autant d'inconvénients dont se plaignent ceux qui habitent dans le voisinage des lignes de chemins de fer.

Considérant la chose à un autre point de vue les compagnies n'ont déjà obtenu que trop de privilèges; ce sont elles qui détiennent la majeure partie de nos quais qui les encombrent de leurs voies multiples qui sont en possession d'une part considérable de terrain à la Nlle Orléans. Elles dépérissent et défoncent nos rues qu'elles sont tenues de réparer, ce qu'elles se gardent bien de faire, voulant leur contrat dans chacune de ses clauses sans qu'on puisse obtenir d'elles qu'elles s'y conforment.

Et puis les voies des compagnies se relient elles pas actuellement entre elles pour rendre inutile du chemin de Centrage?

Quelques personnes, les unes directement, les autres indirectement intéressées à l'entreprise, ont essayé d'en démontrer l'utilité de faire ressortir les avantages qui en résulteraient pour la Nouvelle-Orléans. Mais leurs arguments ont peu de poids lorsqu'ils ont pour et les contrebalancer les arguments et les protestations de plus de 15,000 personnes, de 17,000 ouvriers dont la majorité sont propriétaires, contribuables, habitent dans les quartiers que traverseraît le chemin de fer en question et ne se soucient nullement de voir diminuer la valeur de leurs propriétés. La ville a déjà accordé aux corporations plus que toute autre ville du continent et en retour elle en a reçu moins qu'elles.

Un argument mis en avant en faveur du Belt RR. est la suppression du cahotmonage. Trente wagons, dit M. Hutchinson, représentent le chargement de trois cents camions; et peuvent transférer leur chargement d'un lieu à un autre en un espace de temps très peu considérable. Mais cet obstre cette suppression que profitent surtout les plus énergiquement les associations ouvrières.

Supprimer 300 camions, deux hommes étant affectés au chargement et au déchargement de chacun d'eux, vous enlevez à 600 hommes leur travail, à 600 familles leur soutien. Si vous enlevez leur travail à ces ouvriers, il faudra certainement qu'ils vivent, mais ils ne vivront plus aussi largement; ils diminueront leurs dépenses, l'épicier, le marchand de confections et de nouveautés, l'commerçant en général s'en ressentira et vous aurez tant au commerce pour compter à quelques capitalistes l'occasion de s'enrichir sans qu'il revienne à personne qu'à eux seuls un sou de l'entreprise.

Les auteurs font aussi ressortir le désavantage des hauts tarifs de transport sur quels sont soumis nos commerçants qui commencent à s'en fatiguer; ils montrent combien ils nuisent aux intérêts de la ville des embranchements aboutissant directement aux quais et chargeant les marchandises à leur débarquement. La ville est ainsi frustrée du revenu de ses quais.

Ils déclarent en fin que la construction du dit chemin de fer laisserait sans ouvrage près de 30 000 personnes et expriment l'espoir que les conseillers en qui ils ont mis leur confiance et dont ils attendent la protection de leurs droits et de leurs intérêts, feront leur devoir. Ils pensent que les conseillers ne verront pas de ces questions d'intérêt privé pour négliger et méconnaître l'intérêt général et en leur rappelant les devoirs que cur impose le titre de conseillers de la nouvelle administration de l'administration des réformes, ils leur demandent de rompre avec les faiblesses du passé.

Désormais, toute pétition de compagnies de chemins de fer demandant une concession de terrain devront être considérée à l'avance comme rejetée (on devrait la référer au comité qui, invariablement, sachant à quoi s'en tenir sur ces questions, présenterait un rapport défavorable.

Après avoir entendu environ quinze personnes, M. Landry annonce que dans le cas où le comité se déciderait à présenter un rapport favorable, les associations ouvrières en seraient prévenues, afin qu'elles puissent se présenter mardi soir devant le Conseil et lui renouveler leurs protestations.

Dans le cas d'un amendement à l'ordonnance ou de sa présentation sous une forme nouvelle il en sera pareillement de même.

Cela s'est passé, l'autre jour, quand l'honorable président du conseil s'est écrié:

—A votre age, général, Napoléon était mort!

Et même le mot est tout au long dans le *Docteur Jaqui*, qui est tant de succès, cet hiver.

Un beau jour il se rapprochant à son gendre son inaction, s'écrirait tout à coup:

—Songez donc qu'à votre age Mozart, déjà, avait fait *Don Juan*, et que Hoche, le général Hoche..... était mort!

Ce mot, d'ailleurs, faisait beaucoup rire.

Les Martyrs

Des maux de tête cherchent en vain un soulagement jusqu'à ce qu'ils aient commencé à faire usage de la Salsepareille d'Ayer. Alors ils regrettent les années de souffrances, qu'ils auraient pu éviter, s'ils avaient essayé ce remède plus tôt. Le mal était dont intérieur, non local; et jusqu'à ce que la Salsepareille d'Ayer ait effectué son travail, comme Altérant et Epurateur de Sang, ils étaient condamnés à souffrir.

La femme de Samuel Pace, 21 Austin st., Lowell, Mass., était depuis longtemps, sujette à d'horribles maux de tête, résultat de désordres de l'estomac et du foie. Une guérison radicale a été accomplie par la Salsepareille d'Ayer.

Frank Roberts, 727 Washington st., Boston, qui souffrait de maux de tête terribles, maux de tête tels que jusqu'à ce qu'il prit de la Salsepareille d'Ayer, il n'avait jamais trouvé aucune médecine qui pût lui donner un

Soulagement Permanent.

"Je souffrais de maux de tête, d'indigestion, de faiblesse, et étais à peine capable de me traîner dans la maison. Ce n'est Mme. M. M. Lewis, de Ashland, Mass. — La Salsepareille d'Ayer a accompli un merveilleux changement dans nos vies. Je me sens maintenant aussi bien portante et aussi forte que jamais."

Jonas Gilman, Esq., de Lykins, Pa., écrit: "Depuis l'automne, pendant des années, j'ai souffert d'une manière affreuse de maux de tête, causés par l'impureté du sang et de la bile. Il me semblait pendant des jours et des semaines que mon tête allait se fendre. Rien ne me soulagea jusqu'à ce que j'essaye de la Salsepareille d'Ayer, cette merveilleuse m'a guéri complètement."

Quand Mme. Cornelius Belanger, du No. 24 Bridge st., Spencer, Mass., commença à prendre de la Salsepareille d'Ayer, elle souffrait depuis trois ans de douleurs à faire affection grave du reins. Chaque Printemps, aussi, elle était affligée de maux de tête, de la perte d'appétit et d'énergie. Une de ses bouteilles de Salsepareille d'Ayer lui a fait du bien. Elle a persévéré dans son emploi et a été guérie. Elle ne souffre plus